pour les gnostiques, auxquels il rappelait l'ensemble des manifestations émanées du Dieu suprême. Les pierres d'*abraxas* portent, outre le mot *abraxas*, diverses figures fantastiques, têtes de lion, de coq, d'éléphant, de serpent, etc. Quelques-unes présentent les deux lettres *a* et *o*, ou le mot *iau*, qui désigne la divinité. Les pierres d'*abraxas* sont nombreuses dans les cabinets d'antiques en Europe ; elles proviennent, dit-on, de la Syrie, de l'Égypte et de l'Espagne. Il est probable qu'un grand nombre de ces pierres furent fabriquées au moyen âge pour servir de talismans ou pour être employées dans les opérations de magie et d'alchimie.

ABRAXOÏDE adj. (a-brak-so-i-de — de *abraxas*, et du gr. *eidos*, forme). Se dit des pierres d'abraxas : *Pierre* ABRAXOÏDE.

ABRAZITE s. f. (a-bra-zi-te — de l'allemand *abrazit*). Minér. Substance pierreuse, blanche, composée de silice, d'alumine et de chaux. Elle cristallise en prismes droits rectangulaires, donne de l'eau par la calcination, se fond avec boursouflement au feu en verre bulleux, est soluble dans les acides et raye difficilement le verre. On trouve ce minéral près de Giessen, dans la Hesse-Darmstadt ; à Dumbarton, en Ecosse, et dans les laves anciennes, à Capo-di-Bone, en Italie. On l'appelle aussi *gismondine*.

ABRE s. m. (a-bre — du gr. *abros*, tendre, mou). Bot. Traduction française du mot *abrus*. V. ce mot.

ABRÉE s. m. (a-bré — du gr. *abros*, élégant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des hystérides. Il a pour type l'*hyster globosus*, qui se trouve aux environs de Paris.

ABRÉGÉ, ÉE (a-bré-jé) part. pass. du v. Abréger. Diminué, réduit à une moindre étendue, à une moindre durée : *Un discours* ABRÉGÉ. *Une histoire* ABRÉGÉE. *L'exemple, vous le savez, est la voie* ABRÉGÉE *de la persuasion.* (Mass.) *Le long chemin pouvait être* ABRÉGÉ *et facilité.* (Fén.) *Je ne vous ai donné qu'un plan très-*ABRÉGÉ *de mon poëme.* (Volt.) *Combien nos jours ne sont-ils pas* ABRÉGÉS *par les excès !* (L.-J. Larcher.)

ABRÉGÉ s. m. (a-bré-jé). Ecrit, discours dans lequel on expose d'une manière succincte ce qui a été ou pourrait être dit avec plus de détails : *Tout* ABRÉGÉ *d'un bon livre est un sot* ABRÉGÉ. (Montaig.) *Vos* ABRÉGÉS *sont longs au dernier point.* (J.-B. Rouss.) *L'ouvrage de Patercule est le modèle des* ABRÉGÉS. (Beauzée.)

— Mot dont on a retranché quelques lettres, pour que l'écriture soit plus rapide et occupe moins d'espace : *Il est malaisé de déchiffrer les* ABRÉGÉS *qui sont dans les bulles et les signatures de la cour de Rome.*

— Par anal. Réduction, raccourci : *L'homme est un* ABRÉGÉ *des merveilles de l'univers.* (Acad.) L'ABRÉGÉ *de la loi, c'est la charité.* (Boss.) *L'amour est la plénitude et l'*ABRÉGÉ *de toute la loi.* (Port-Royal.) *Nos jardins sont l'*ABRÉGÉ *de la campagne.* (Marmontel.) *Pourdonnez-moi, madame, reparti-t-elle effrontément : c'est un sujet accompli, un* ABRÉGÉ *de toutes les vertus.* (Le Sage.)

— Mus. Mécanisme qui, dans l'orgue, transmet aux soupapes des sommiers respectifs le mouvement des touches du clavier.

— **En abrégé**, loc. adv. En peu de mots : *Contez-moi la chose* EN ABRÉGÉ. (Acad.) *Je ne dis ces choses qu'*EN ABRÉGÉ ; *elles sont assez expliquées ailleurs.* (Boss.) *Je ne vous dis ceci qu'*EN ABRÉGÉ. (Patru.)

— Fig. : *Si vous vouliez bien quereller* EN ABRÉGÉ, *mon petit mari, je vous en aurais bien de l'obligation.* (Danc.) ‖ Sommairement : *On ne doit et l'on ne peut traiter l'histoire générale qu'*EN ABRÉGÉ. (Girard.) ‖ Par abréviation, avec des signes abréviatifs : *Ecrire un mot* EN ABRÉGÉ.

— Fig. En petit, en raccourci : *La conscience est tout un monde en petit, l'univers* EN ABRÉGÉ. (V. Cousin.) *Toutes ces petites choses de femme veulent être faites ouvertement, à la longue, non* EN ABRÉGÉ. (Michelet.)

— **Syn. Abrégé, analyse, extrait, précis, raccourci, résumé, sommaire.** L'*abrégé* est un livre qui en reproduit un autre dans de moindres dimensions. Le *sommaire* est l'indication préliminaire des principales choses contenues dans un livre, dans un chapitre, à la tête duquel il se place. Le *précis* est un abrégé dans lequel on ne trouve rien de superflu. Le *résumé* est un abrégé mis à la fin d'un ouvrage en forme de conclusion. Le *raccourci* est l'imitation ou la réduction d'un ouvrage plus étendu : *L'Iliade et l'Odyssée sont deux grands tableaux, dont l'Enéide est le* RACCOURCI. (Roll.) L'*extrait* est ou un morceau détaché, ou un recueil de morceaux détachés. L'*analyse* est une exposition raisonnée du but, du plan, de l'ordonnance et de la méthode d'un ouvrage.

Abrégé de l'histoire romaine, ou *Epitome*, est l'ouvrage le plus remarquable que nous aient laissé les écrivains latins de second ordre, et a placé Florus au rang des historiens distingués. Moins pur sous le rapport du style que les ouvrages du siècle d'Auguste, il rachète ce défaut par la netteté des appréciations, la richesse des détails et surtout la rapidité de la narration ; c'est ainsi que la conjuration de Catilina est racontée en deux pages sans qu'aucun fait essentiel soit oublié. Le sujet du livre est l'histoire de la formation de l'empire romain. Considérant le peuple romain comme un individu, il le conduit depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, et nous montre, à l'époque même de sa plus grande force, les causes et les premiers symptômes de sa décadence : il s'arrête au moment où Auguste ferme le temple de Janus.

Certains critiques ont prétendu que le style de Florus dégénère en *puérilité* : c'est une accusation portée trop légèrement. Des savants modernes ont montré plus d'indulgence. Voici comment l'un d'eux s'est exprimé : « Il est difficile de lire quelque chose de plus agréable que ce charmant ouvrage. Tout y est d'une élégance admirable. Je m'étonne d'y rencontrer autant de finesse et de concision, et j'admire comment, dans un cadre aussi étroit, le plus grand intérêt se trouve toujours uni à la plus grande variété. »

La première édition de cet ouvrage fut imprimée à Paris vers 1470 ou 1471. Les meilleures sont celles d'Elzévir (1668, in-12) ; de Grevius, *cum notis variorum* (1702, 2 tomes en un vol. in-8°) ; et de Mme Dacier, *ad usum Delphini* (1674, in-4°). Lamothe Le Vayer fils l'a traduit en français sous le nom de Monsieur, frère de Louis XIV (en 1656, in-4°, et en 1670, in-8°).

ABRÉGEANT (a-bré-jan) part. prés. du v. Abréger : *On croit qu'il expose les troupes ; il les ménage en* ABRÉGEANT *le temps des périls par la vigueur des attaques.* (Boss.)

Puisse une prompte mort, *abrégeant* ma misère,
Epargner à mon cœur ces tableaux douloureux !
DELILLE.

ABRÉGEMENT s. m. (a-bré-je-man — rad. *abréger*). Action d'abréger ; résultat de cette action : *La correction et l'*ABRÉGEMENT *de cet ouvrage ont demandé plus de temps que sa composition. Le bon chevalier le pria de vouloir bien pour un peu le laisser penser à sa conscience, car de l'oïr de la ne seroit que l'*ABRÉGEMENT *de sa vie.* (Le Loyal Serviteur, XVIe siècle.) *Le plus grand* ABRÉGEMENT *que l'on puisse trouver dans l'enseignement des sciences est de ne s'appliquer jamais à la rechercher de tout ce qui est au-dessus de nous.* (Port-Royal.)

— Se dit, en versification, de l'action de rendre brève une syllabe longue : *C'est par* UNE RÔLE *ne pourra rimer avec* FOLLE, *à moins d'*UN ABRÉGEMENT, *qui aura lieu en prononçant* ROLLE. (Ackermann.)

ABRÉGEMENT adv. (a-bré-je-man — rad. *abréger*). D'une manière abrégée. Vieux mot.

ABRÉGER v. a. ou tr. (a-bré-jé — du lat. *abreviare* ; rad. *brevis*, bref ; ancienn., on disait *abrévier*. — Ce verbe conserve l'é fermé dans toute sa conjugaison ; le *g* doit être suivi d'un *e* muet devant *a* ou *o* : *Nous abrégeons, il abrégeait, il abrégea*, etc.). Rendre plus court, diminuer. S'applique au temps et à l'espace : ABRÉGER *les délais. La vapeur* ABRÉGE *les distances. Cette traverse* ABRÉGE *le chemin.* (Trév.) *Ah ! que tourment, quel supplice que l'incertitude ! Chaque instant d'attente* ABRÉGE *ma vie.* (Scribe.) *Dieu n'*ABRÉGE *les jours de la vertu sur la terre que pour les allonger dans le ciel.* (Chateaub.)

Cours par un prompt trépas *abréger* ton supplice.
RACINE.

Un fils *a* de son père *abrégé* la vieillesse !
C. DELAVIGNE.

Tu sentiras l'ennui miner tes tristes jours,
Si l'affreux désespoir n'en *abrége* le cours.
COLLIN D'HARLEVILLE.

— S'applique aux discours, aux ouvrages dont on réduit la longueur, l'étendue : *Tacite* ABRÉGEAIT *tout, parce qu'il voyait tout.* (Montesq.)

— Fig. Faire paraître moins long : *Le plaisir* ABRÉGE *les heures ; l'ennui les compte.* (Sauvin.) *Ils chantent, et par le chant ils* ABRÉGENT *les heures trop lentes.* (Gresset.)

Mille heureux passe-temps *abrégent* la soirée.
DELILLE.

Suis-je seul, elle accourt ; suis-je un peu las, sa main,
M'offrant un doux appui, m'*abrége* le chemin.
C. DELAVIGNE.

— Absol. : *Prenez ce chemin, il* ABRÉGE. (Acad.) *Vous êtes trop long,* ABRÉGEZ. (Trév.) ‖ ABRÉGER, *de peur d'ennuyer.* (Chaban.)

— *Pour abréger*, pour couper court, pour n'en pas dire davantage : POUR ABRÉGER, *elle arrive saine et sauve au delà du labyrinthe.* (La Font.) *Voilà,* POUR ABRÉGER, *le dénoûment de cette première intrigue.* (Hamilt.) POUR ABRÉGER, *je passe sous silence les autres usages et les superstitions des Groenlandais.* (Buff.)

Pour abréger, la chose s'exécute
Comme Richard s'était imaginé.
LA FONTAINE.

— Jurispr. féod. *Abréger un fief*, Le démembrer, en amortir une partie.

S'abréger, v. pr. Etre abrégé, devenir plus court ; diminuer : *La vie, déjà raccourcie,* S'ABRÉGE *encore par les violences qui s'introduisent dans le genre humain.* (Boss.) *Bientôt les querelles sont vives et fréquentes, les brouilleries longues, les raccommodements froids, les rendez-vous s'éloignent, les tête-à-tête s'*ABRÉGENT ; *toutes les larmes sont amères.* (Desmahis.)

Comment de nos soleils l'inégale clarté
S'abrége dans l'hiver, se prolonge en été.
DELILLE.

— En parlant des personnes, Abréger son propre ouvrage : *Il semble que, rigoureusement parlant, il n'appartiendrait qu'à l'auteur lui-même de s'*ABRÉGER. (Encycl.)

— **Syn. Abréger, accourcir, raccourcir.** *Raccourcir*, c'est accourcir trop, jusqu'à rendre la chose incomplète. *Accourcir*, c'est en diminuer la longueur. *Abréger*, c'est la resserrer davantage.

— **Antonymes.** Agrandir, ajouter à, allonger, amplifier, augmenter, compléter, développer, étendre, paraphraser, prolonger.

ABRÉGEUR s. m. (a-bré-jeur — rad. *abréger*). Celui qui abrége : *Quel expéditeur de causes, quel* ABRÉGEUR *de procès !* (Rabelais.) ‖ Vieux mot, qu'*abréviateur* ne saurait remplacer.

ABRENUNTIO (a-bré-non-si-o). Mot. lat. qui signifie Je renonce, ou plutôt J'y renonce. S'empl. fam. pour faire entendre qu'on désespère de pouvoir faire une chose : *Essayez de déchiffrer ce griffonnage ; quant à moi,* ABRENUNTIO.

ABREUVAGE s. m. (a-breu-va-je — rad. *abreuver*). Action d'abreuver les animaux domestiques : L'ABREUVEMENT *des chevaux. On n'a pas de bons chevaux en Espagne, si l'on fait courir l'animal accablé après l'*ABREUVEMENT.

ABREUVER v. a. ou tr. (a-breu-vé — bas-lat. *abeverare*, formé de *ad*, à ; *bibere*, boire). Faire boire les animaux domestiques, les mener à l'abreuvoir : *Elle est active, adroite, vigoureuse, conduit les chevaux, les panse,* ABREUVE, *étrille.* (Volt.) *La les jeunes filles venaient chercher de l'eau pour le ménage, et les jeunes gens venaient* ABREUVER *leurs troupeaux.* (J.-J. Rouss.) *Dans les pays secs, il fallut creuser des puits et ouvrir des canaux pour* ABREUVER *le bétail.* (J.-J. Rouss.) *En autre muletier voulut aussi* ABREUVER *ses mulets.* (Florian.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Fournir d'eau : *Les eaux bienfaisantes du Nil suffisent à tous les besoins des campagnes et des cités,* ABREUVENT *tous les animaux, toutes les plantes.* (Michaud.)

Un torrent salutaire *abreuve* le Romain.
L. RACINE.

— Par ext. Faire boire les personnes : *Les puits qu'ils avaient creusés dans ces pays secs pour* ABREUVER *leur famille et leurs troupeaux.* (Boss.) *Mon vin, qui n'est pas malfaisant,* ABREUVE *mes domestiques.* (Volt.) *L'hôte se lassa d'*ABREUVER *tant de passiers altérés.* (Le Sage.) *J'ordonnai qu'on apportât du vin pour* ABREUVER *la brigade.* (Le Sage.) ‖ ATTISER : *Les prés ont besoin qu'on les* ABREUVE. *La pluie a bien* ABREUVÉ *les terres.* (Acad.)

— Fig. Humecter, mouiller profondément : *La nuit, seul dans sa couche nuptiale, il* ABREUVAIT *son chevet de ses pleurs.* (J.-J. Rouss.) *Le moins blessé des deux conscrits soutenait son camarade, qui* ABREUVAIT *le terrain de son sang.* (Balz.)

Le cruel, d'une main semblait m'ouvrir le flanc,
Et, de l'autre, à longs traits, m'*abreuver* de son sang.
CRÉBILLON.

‖ Inonder, pénétrer : *Les plantes, sortant de leur sommeil, élancent leurs tiges nouvelles vers l'astre bienfaisant qui les* ABREUVE *de ses rayons.* (Lamenn.) ‖ Remplir, accabler le cœur, l'âme : ABREUVER *quelqu'un d'outrages. Venez-nous encore* M'ABREUVER *de fiel et d'absinthe ?* (Mass.) *L'Espérance suspend l'homme à sa mamelle et l'*ABREUVE *d'un lait intarissable.* (Chabeaub.)

L'infortune, en sa coupe amère,
L'*abreuve* d'affronts et de pleurs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Dans cette dernière acception, les poëtes l'ont quelquefois employé en bonne part :

... Dans la douce allégresse
Dont tu sais nous *abreuver*,
Nous puiserons la sagesse
Qu'il cherche sans la trouver.
J.-B. ROUSSEAU.

Quand le plaisir, à grands coups m'*abreuvant*,
Gaîment m'assiége et derrière et devant,
Je suis vivant, bien vivant, très-vivant.
BÉRANGER.

‖ Dans certains arts, Etendre sur un fond poreux un corps gras quelconque pour en rendre la surface unie.

— Maçonn. Répandre de l'eau avec la truelle ou avec une brosse sur un vieux mur dégarni de son enduit, pour y attacher un nouvel enduit, ou sur l'aire d'un plancher qu'on a hâché pour que le plâtre du nouveau carrelage fasse liaison avec cette aire.

— Agric. *Abreuver les terres*, Les arroser au moyen de fossés, de rigoles, de saignées qui y distribuent l'eau d'une manière égale ; ou les couvrir d'eau qu'on y laisse séjourner. Se dit particulièrement des prairies.

— Techn. *Abreuver des tonneaux, des cuves*, Les remplir d'eau, et, par ce moyen, faire gonfler le bois. ‖ *Abreuver un navire*, Le remplir d'eau, lorsqu'il est construit, pour s'assurer qu'il n'existe pas de voies d'eau. Cette méthode est auj. abandonnée. ‖ On *abreuve* aussi une pompe pour faciliter son jeu quand on va s'en servir.

S'abreuver, v. pr. Boire, se désaltérer, en parlant des animaux domestiques : *C'est dans cette mare que les bestiaux du village* S'ABREUVENT. (Acad.) *Une vase desséchée et brûlante garde l'empreinte des pieds des chameaux où s'*ABREUVENT *les derniers* ABREUVES *de Trogue-Pompée.* (Acad.) *Il faut du goût et de l'intelligence pour être un excellent* ABREUVEUR. (Acad.) *J'ai pris, comme vous voyez, l'emploi de votre* ABREUVATEUR, *tandis que je vous laisse celui de tueur de la Henriade.* (Volt.) *M. Baour-Lormian, comme* ABREUVATEUR, *a fait preuve de goût et de sagesse.* (Boissonade.)

— Officiers de la chancellerie romaine qui dressent les minutes et les bréviatures des lettres apostoliques. On les appelle *abréviateurs*, parce que leurs minutes sont remplies d'abréviations.

ABRÉVIATIF, IVE adj. (a-bré-vi-a-tif, i-ve — rad. *abréviateur*). Qui abrége, qui indique une abréviation : *Signe* ABRÉVIATIF. *Caractères* ABRÉVIATIFS. *Lettres* ABRÉVIATIVES. *Formule* ABRÉVIATIVE.

ABRÉVIATION s. f. (a-bré-vi-a-si-on — lat. *abbreviatio*, même sens, formé de *brevis*, bref). Action d'abréger : *Une maladie grave et longue a interrompu pendant près de deux ans le cours de mes travaux ; cette* ABRÉVIATION *de ma vie, déjà fort avancée, en produit une dans mes ouvrages.* (Buff.)

— Retranchement de lettres ou de syllabes pour écrire certains mots plus rapidement ; se dit aussi des lettres initiales qui servent à représenter un mot tout entier : *Le yeux du Régent ne pouvaient lire ma petite écriture courante et pleine d'*ABRÉVIATIONS, *quoique fort peu sujette aux ratures et aux renvois.* (St-Simon.) *La date du pape ne se met jamais que de la main du dataire ou sous-dataire tout du long, sans* ABRÉVIATION. (Pellisson.) ‖ Se dit également des signes ou caractères d'imprimerie qu'on a inventés pour suppléer à certaines syllabes, et même à certains mots : *La changé dans plusieurs imprimeries les anciens caractères, trop barbares et presque indéchiffrables à cause des fréquentes* ABRÉVIATIONS. (Fontenelle.) ‖ Se dit enfin de certains signes qui servent à représenter des mots. Ainsi III, IV, V, VI, etc., en tête d'un paragraphe ou d'un alinéa, sont les abréviations de *troisième, quatrième, cinquième*, etc. ; de même, 1°, 2°, 3°, etc., sont les abréviations de *premièrement* ou *primo*, *secondement* ou *secundo*, *troisièmement* ou *tertio*, etc.

— T. de chancell. Notes ou caractères qui suppléent la lettre que l'on retranche pour abréger, dans le style des expéditions de la chancellerie romaine. Ces expéditions sont écrites sans æ et sans œ, sans points et sans virgules. Les pièces écrites autrement sont évidemment suspectes.

— **Par abréviation**, loc. adv. D'une manière abréviative ; abréviativement : *Hérilert, comte de Vermandois, que le commun de nos annales appelle,* PAR ABRÉVIATION, *Hébert... Déclin.* ou D., déclinaison. — Long., longitude. — Latit., latitude.

— Chimie :

Ag, argent. — Al, aluminium. — As, arsenic. — Au (aurum), or. — Az ou N, azote ou nitrogène. — Ba, baryum. — Bi, bismuth. — Bo, bore. — Br, brôme. — C, carbone. — Ca, calcium. — Cd, cadmium. — Ce, cerium. — Cl, chlore. — Co, cobalt. — Cr, chrome. — Cu, cuivre. — Di, didyme. — Er, erbium. — Fe, fer. — Fl, fluor. — Gl, glucinium. — H, hydrogène. — Hg (hydrargyrum), mercure. — Il, ilménium. — Io, iode. — Ir, iridium. — K (kali), potassium. — La, lanthane. — Li, lithium. — Mg, magnesium. — Mn, manganèse. — Mo, molybdène. — Na (natron), sodium. — Nb, niobium. — Ni, Nickel. — O, oxygène. — Os, osmium. — Pb, plomb. — Pd, palladium. — Pe, pelapium. — Ph, phosphore. — Pt, platine. — Rh, rhodium. — Ru, ruthenium. — S, soufre. — Sb (stibium), antimoine. — Se, selenium. — Si, silicium. — Sn (stannum), étain. — Sr, strontium. — Ta, tantale. — Te, tellure. — Tg, tungstène. — Th, thorium. — Ti, titane. — Tr, terbium. — U, uranium. — Vd, vanadium. — Y, yttrium. — Zn, zinc. — Zr, zirconium.

— Comptabilité et commerce :

A., accepté (sur une lettre de change). — A. P., à protester. — A. S. P., accepté sous protêt. — A. S. P. P. C., accepté sous protêt pour compte. — B. P. F., bon pour francs (sur les billets à ordre). — C. O., compte ouvert. — P., protêt. — R., reçu. — S/C, son compte. — V/C, votre compte.

— Géographie :

N., Nord. — S., Sud. — O., Ouest. — E., Est. — N.-E., Nord-Est. — N.-O., Nord-Ouest. — S.-E., Sud-Est. — S.-O., Sud-Ouest. — N.-N.-E., Nord-Nord-Est. — N.-N.-O., Nord-Nord-Ouest. — E.-N.-E., Est-Nord-Est. — O.-N.-O., Ouest-Nord-Ouest. — S.-S.-E., Sud-Sud-Est. — S.-S.-O., Sud-Sud-Ouest. — E.-S.-E., Est-Sud-Est. — O.-S.-O., Ouest-Sud-Ouest.

— Mathématiques :

Cosec, cosécante. — Cos, cosinus. — Cot, cotangente. — C. q. f. d., ce qu'il fallait démontrer. — Log, logarithme. — Q. e. d. (quod erat demonstrandum), ce qui était à démontrer. — Sec, sécante. — Sin, sinus. — Tang, tangente.

— Médecine :

A ou AA, ana, de chaque. — Add. adde, ajoutez. — B. A., *balneum arenæ*, bain de sable. — B. M., bain-marie. — B. V., bain de vapeur. — Cochleat., *cochleatim*, par cuillerée. — Coq., coque, faites cuire. — Déc., décoction. — Dr, docteur. — D. M., docteur-médecin. — D. M. P., docteur-médecin de la Faculté de Paris. — F. S. A., *fac secundum artem*, faites selon l'art. — Gutt. ou Gt, gutta, goutte. — Inf., *infundatur*, qu'on fasse infuser. — M., *misce*, mêlez. — Man., *manipulus*, poignée. — P. Æ. ou P. E., *partes æquales*, parties égales. — Pug., *pugillus*, pincée. — Q. P., *quantum placet*, à volonté. — Q. S., *quantum satis*, quantité suffisante. — R., *recipe*, prenez (au commencement d'une formule). — S. A., *secundum artem*, selon l'art.

— Musique :

A., alto. — A. T., a tempo. — Al S., al segno. — All., allegro. — Arp., arpeggio. — B., basso. — B. C., basso continuo. — C. B., contrabasso. — C. C., col canto. — Cal., calando. — Clar., clarinetto. — CR. ou Cresc., crescendo. — D. C., da capo (à recommencer). — D. ou Dest., destra. — Dal S., dal segno. — Decr. ou decresc., decrescendo. — Dim., diminuendo. — Dol., dolce. — F., forte. — FF., fortissimo. — FP., forte-piano. — P., piano. — PP., pianissimo. — Perd., perdendosi. — Pizz., pizzicato. — RF. ou Rinf., rinforzando. — S. ou Sin., sinistra (main gauche). — S. T., senza tempo. — SF. ou Sforz., sforzando. — Scherz., scherzando. — Smorz., smorzando. — Ten., tenuto. — Unis., Unisono. — V., violino. — V. S., volti subito (tournez vite). — VV., violini.

— Abréviations anglaises :

C'est une habitude, dans toutes les classes de la société anglaise, d'abréger les noms de baptême. Voici les principales de ces abréviations pour les noms de femmes :

Annie, Anna, Anne. — *Becky*, Rebecca. — *Bella*, Isabelle. — *Bethsy*, Elisabeth. — *Brigett*, Brigitte. — *Cary*, Caroline. — *Em*, Emma. — *Fan*, Fanny. — *Harriett, Harriott*, Henriette. — *Kaity*, Catherine. — *Lotty, Charlotte*. — *Magy*, Marguerite. — *Nell* ou *Nelly*, Hélène. — *Pat*, Marthe. — *Polly, Molly*, Marie ou Maria. — *Suky*, Suzanne.

Pour les noms d'hommes :

Ben, Benjamin. — *Dick, Dicky*, Richard. — *Franck, Franchy*, François. — *Harry*, Henri. *Jem, Jemmy*, James. — *Johny*, John. — *Sam*, Samuel. — *Tom, Tommy*, Thomas. — *Will, Willy*, William.

Ajoutons que quelques-uns de ces noms ne sont autre chose que des équivalents.

— **Anecdotes.** Les abréviations dans le manuscrit produisent parfois des absurdités. L'auteur écrit : *J'ai qq. amis*, on imprime : *J'ai 99 amis.* — Tr. (transfiguration) de N.-S. J.-C. devient *Trinité* de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

∴

Un musicien, qui avait composé un prologue d'opéra, le remit au célèbre Lulli, en le priant de lui en dire son avis. A quelques jours de là, l'auteur vint reclamer son manuscrit, en demandant à Lulli s'il avait eu le temps de le parcourir. « Certainement, répondit celui-ci ; j'y ai même fait une petite *abréviation*. » Le musicien, enchanté, ouvre son cahier, et au lieu de ces mots : *Fin du prologue*, il lit : « *Fi du prologue !* »

∴

Pierre Pontac, premier président de Bordeaux, avait fait placer au-dessus de la porte de son cabinet quatre P signifiant : Pierre Pontac, Premier Président. Surprenant un jour, les yeux fixés sur ces quatre P, un plaideur qui attendait depuis deux ou trois heures dans son antichambre : « Eh bien, mon ami, lui dit-il, que pensez-vous que veulent dire ces quatre lettres ? — Monsieur, répondit le paysan, elles signifient sans doute : *Pauvre Plaideur, Prends Patience.* »

∴

Au temps de Voltaire, les billets du Théâtre-Français portaient ces lettres O. T. P. Q. M. V. D., initiales des mots de ce vers d'Horace : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* (La perfection, c'est de joindre l'utile à l'agréable.)

A la première représentation d'*Oreste*, un plaisant interprèta ainsi ces abréviations :

« Oreste Tragédie Pitoyable Que Monsieur Voltaire Donne. »

∴

Un soldat brosseur, chargé de distribuer les cartes de son capitaine, fut fort intrigué de voir placardé dans tous les vestibules administratifs, cet avis au public : TOURNEZ LE BOUTON S. V. P. Il interrogea à ce sujet deux camarades de chambrée, qui ne purent tomber d'accord : l'un lisait *Sans vous presser*, et l'autre, *Si vous pouvez.*

∴

On sait que les lettres J. N. R. I. sont le monogramme de Jésus-Christ (*Jesus Nazarenus Rex Iudæorum*).

Un ignorant possédait un superbe tableau de Notre-Seigneur sur la croix. Quelqu'un lui demanda de qui était ce chef-d'œuvre. « A moins d'être aveugle, répondit le propriétaire, on voit qu'il est d'*Inri*. »

∴

On sait que la frégate la *Belle-Poule*, qui alla chercher les cendres de Napoléon à Sainte-Hélène, était commandée par le prince de Joinville. Le 15 septembre 1840, le *Moniteur*, annonçant que la frégate venait de mettre à la voile, disait : « La *Belle-Poule* est partie ce matin, poussée par un joli vent de S.-E. » Un monsieur, peu familiarisé avec les abréviations, lut avec un magnifique sang-froid : « La *Belle-Poule* est partie, poussée par un joli vent de *Son Excellence*. »

ABRÉVIATIVEMENT adv. (a-bré-vi-a-ti-ve-man — rad. *abréviatif*). D'une manière abrégée ; par abréviation : *On peut écrire ce mot* ABRÉVIATIVEMENT, *plus* ABRÉVIATIVEMENT. *Le point se met après tout mot écrit ou indiqué* ABRÉVIATIVEMENT *par ses premières lettres, comme* C.-À-D. *pour* C'EST-À-DIRE ; M. *pour* MONSIEUR ; A. M. *pour* ASSURANCE MUTUELLE, etc.

ABRÉVIATURE s. f. (a-bré-vi-a-tu-re — rad. *abréviatif*). Signe qui représente un mot abrégé ou un assemblage de plusieurs d'un mot ; abréviation : *Le livre V contient ce qu'il a pu ramasser des* ABRÉVIATURES, *tant communes qu'extraordinaires.* (Le Clerc.) ‖ Vieux mot.

ABRÉVIÉ, ÉE (a-bré-vi-é) part. pass. du v. ABRÉVIER. Il est vieux, mais encore employé, dans le sens d'Abrégé : *Toutes ces ensei*gnes *sont écrites en caractères* ABRÉVIÉS, *avec des lettres entrelacées les unes dans les autres, qui en rendent d'abord l'intelligence difficile aux étrangers, grands lecteurs d'enseignes, s'il en fut.* (Th. Gautier.)

ABRÉVIER v. a. ou tr. (a-bré-vi-é — du lat. *brevis*, bref). Rendre plus bref. Cette forme primitive d'*abréger* a été employée par plusieurs écrivains du XVIme siècle : *La première difficulté qui se présente regarde les prénoms, et vient de la manière dont les Romains avaient coutume de les* ABRÉVIER, *car il ne leur arrivait guère de les écrire tout au long.* (Boindin.)

— On le trouve même encore dans les écrivains contemporains : *Le Petit-Champ-des-Morts, que, pour* ABRÉVIER *on eut/er une idée mélancolique, on appela d'ordinaire le Petit-Champ...* (Th. Gautier.)

S'abréger, v. pr. Etre abrégé : *Le nom de Marcus* S'ABRÉVIAIT *toujours par un* M *seul.* (Boindin.)

ABRÉVYER v. a. ou tr. (a-bré-vié — rad. *abrévier*). Conserve le *y* dans toutes sa conj. et ajoute un *i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.). Mar. Même sens que *Abrier*. V. ce mot.

ABRI s. m. (a-bri — du lat. *arbor*, arbre. Il y a peu d'étymologies sur lesquelles on ait plus varié que sur celle de ce mot. L'Académie, dans son Dictionnaire historique, M. Littré, et un grand nombre d'étymologistes, tirent *abri* du lat. *apricus*, exposé au soleil. Si l'on ne s'en rapportait qu'à la simple conformité des lettres, il n'y aurait aucune objection à faire contre cette étymologie ; personne, en effet, n'ignore que les labiales *p* et *b* se substituent souvent l'une à l'autre. Mais il n'en resterait pas moins un contre-sens choquant entre la signification de *abri*, lieu couvert, et *apricus*, lieu découvert. Nous croyons donc rationnel de faire dériver *abri* de *arbor*, arbre. D'abord,

ces deux mots ont entre eux une parfaite connexité de sens. Il ne reste donc plus à expliquer que la transposition de la lettre *r*. Or, rien n'est plus commun dans l'histoire de la formation des langues néo-latines que le déplacement de cette linguale : *Turbidulus* a donné *trouble; paupertas*, pauvreté; *turbo*, trombe; *pro* est devenu *pour; tuber*, truffe; *vervex*, brebis. Tous les jours nous entendons, dans le langage populaire, des transpositions semblables : *brelue* pour BERLUE, *berloque* pour BRELOQUE, *ferlaté* pour FRELATÉ, *ferluquet* pour FRELUQUET, *pertantaine* pour PRETANTAINE, *pimpernelle* pour PIMPRENELLE. Ajoutons, pour dernière preuve, qu'on a primitivement écrit *arbri* pour *abri*, et qu'on a même dit *abre* pour *arbre*, ce qui confirme doublement l'étymologie que nous proposons). Lieu qui n'est pas exposé aux injures de l'air : *Un bon* ABRI. *Chercher un* ABRI. *Trouver un* ABRI *contre le vent, contre la pluie, contre l'orage.* (Acad.) *Des forêts de sapins et de bouleaux lui fournissent des* ABRIS *contre les neiges.* (B. de St-P.) *Le sauvage qui courba des branches pour se faire un* ABRI *ne fut point un architecte.* (Rivarol.) *Les premières sociétés humaines, avant d'élever des temples, durent songer à s'assurer un* ABRI *contre les intempéries des saisons.* (Batissier.)

— Par ext. Se dit de tout ce qui garantit des injures du temps : *N'ayant pour tout* ABRI *que les ailes très-molles d'une espèce de chapeau.* (Piron.) *Il y a sur l'Adriatique des pêcheurs qui ne connaissent pas même l'*ABRI *d'un toit.* (G. Sand.)

Je veux une coiffure, en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode.
MOLIÈRE.

— Par anal. Retraite, endroit caché :

Et des hautes forêts les verdoyants *abris*...
CHÊNEDOLLÉ.

Et des antres riants l'*abri* voluptueux...
DELILLE.

— Fig. Refuge, protection, tout ce qui préserve de quelque mal, de quelque danger, etc. : *La solitude est un* ABRI *contre les embarras du monde.* (Acad.) *La pauvreté volontaire est un* ABRI *contre la cupidité.* (Acad.)

Sous le puissant *abri* de son bras despotique.
VOLTAIRE.

On est sûr de l'*abri* qu'on cherche dans ses bras.
C. DELAVIGNE.

Je demande un *abri* pour reposer ma tête.
ETIENNE.

— Agric. et hortic. Ce qui sert à abriter les végétaux artificiellement ou naturellement : *Vous n'aurez de bonnes pêches qu'avec des* ABRIS *et un sol convenable.* (Volt.) *Les bois, les montagnes, forment de puissants* ABRIS *pour les champs qui les environnent.* (Baudrillart.) V. plus loin ENCYCL.

— Bot. Se dit aussi, en parlant des bourgeons, des bulbes, etc., de tout ce qui peut leur servir d'abri contre le froid.

— Art milit. Tout ce qui sert à garantir une troupe, une armée en campagne, contre les projectiles de l'ennemi : *A l'attaque d'une place forte, le génie creuse des tranchées pour y ménager aux troupes un* ABRI. (Gén. Bardin.)

— Mar. Terre, rocher, navire, voile, etc., qui, en interceptant le vent, en paralyse la force, ou ne le laisse parvenir que très-affaibli aux objets situés derrière. ‖ *Cette rade, cette plage est un bon abri*, Les vaisseaux y sont en sûreté contre la tempête. ‖ *Etre à l'abri sous le vent d'une île*, Etre à l'ancre dans le voisinage d'une île. ‖ *Etre à l'abri d'une terre*, Se trouver, en parlant des vaisseaux, dans le voisinage d'une terre qui les protége contre la violence du vent.

— Navig. fluv. *Abri à bateau*, Hangar construit sur un lac ou un étang, pour y mettre à couvert les bateaux de pêche et les barques ou canots de promenade.

— Prov. *L'homme sans abri est un oiseau sans nid*, C'est-à-dire n'a pas de domicile, erre à l'aventure.

— **A l'abri**, loc. adv. A couvert, en sûreté : *Cette vigne est* À L'ABRI. *Le vent les fit entrer dans une rade où ils se trouvèrent* À L'ABRI. (Fén.) *Ce n'était que là qu'il se trouvait* À L'ABRI *et à son aise.* (St-Simon.) *Elle s'arrête, le saisit, l'emporte pour le mettre* À L'ABRI. (Buff.)

— *Mettre quelqu'un à l'abri*, Le mettre à couvert, et, familièrem., en prison.

— **A l'abri de**, loc. prép. Hors d'atteinte de : *Se mettre* À L'ABRI DU *mauvais temps.* (Acad.) *Les montagnes mettent cette côte* À L'ABRI DES *vents brûlants du Midi.* (Fén). *Pauvre petite tourterelle des bois, je te bâtirai un nid où tu dormiras* À L'ABRI DU *froid et de l'orage.* (Lamenn.)

Tel en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît *à l'abri de* l'aquilon
Un jeune lis, l'amour de la nature.
RACINE.

— Signifie aussi A couvert sous, derrière : *Etre* À L'ABRI D'*un bois, d'une muraille.* (Acad.)

Les Troyens se sauvaient *à l'abri de* leurs tours.
BOILEAU.

Encor si vous naissiez *à l'abri du* feuillage
Dont je couvre le voisinage.
LA FONTAINE.

Ses soldats, à ses pieds étendus et mourants,
Le mettaient *à l'abri de* leurs corps expirants.
RACINE.

— Fig. *Etre à l'abri de*, N'être pas exposé à; être garanti contre : *Etre* À L'ABRI DU *danger, de la persécution.* (Acad.) *Le vrai sage n'est pas plus qu'un autre* À L'ABRI DES *passions.* (J.-J. Rouss.) *Il leur faisait apprendre un métier utile et solide, qui pût les mettre* À L'ABRI DE *l'indigence.* (D'Alemb.) *Il était* À L'ABRI DE *toute destitution par l'inamovibilité judiciaire.* (Balz.)

Mettons-nous *à l'abri des* injures du temps.
BOILEAU.

Nous sommes, dans ces lieux, *à l'abri des* visites.
REGNARD.

A l'abri du danger, son âme encor tremblante
Veut jouir de ces lieux et de son épouvante.
DELILLE.

‖ Grâce à, à la faveur de, par le moyen de : *Ils vivent en paix*, À L'ABRI DE *ces lois simples et claires.* (Fén.)

Vous dormez *à l'abri de* ces noms révérés.
BOILEAU.

. . . Un galant de qui tout le métier
Est d'aller, *à l'abri* d'une perruque blonde,
De ses froides douceurs fatiguer tout le monde.
BOILEAU.

L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure,
Des présents qu'*à l'abri de* la magistrature
Le mari quelquefois des plaideurs extorquait.
BOILEAU.

— **Encycl.** Agric. On appelle *abris*, en agriculture et en horticulture, tout ce qui a pour objet de protéger les végétaux contre l'action du froid, de la chaleur, d'une humidité extrême ou contre les effets d'une évaporation excessive. Les *abris* se divisent en *naturels* et en *artificiels*. Les montagnes, collines, forêts, constituent des abris naturels. Les clôtures, murailles, haies sèches, haies vives, palissades, les serres, bâches, châssis, cloches, couvertures, paillassons, sont des abris artificiels. Les abris artificiels contre le froid ont pour objet, les uns, tels que les serres, cloches, etc., de s'opposer aux effets de l'abaissement général de la température atmosphérique; les autres, tels que les bâches, les paillassons, etc., d'empêcher les effets du rayonnement nocturne. Les abris artificiels permettent aux horticulteurs d'acclimater des végétaux étrangers, d'obtenir des productions précoces ou tardives, d'améliorer la qualité et d'augmenter le volume des fruits.

— **Syn. A l'abri, à couvert.** Ces deux expressions signifient Etre en sûreté contre quelque chose qui attaque. On est *à l'abri* derrière une muraille, une haie; *à couvert* sous une tente ou dans une maison. Des assiégés sont *à l'abri* du canon derrière les murs de la place, et *à couvert* des obusiers dans les casemates. Quand on est *à l'abri*, on a devant ou derrière soi un rempart; quand on est *à couvert*, on a sur soi une *couverture*, un toit ou un vêtement qui enveloppe. Vous vous mettez *à l'abri* contre ce qui vient de côté, *à couvert* contre ce qui tombe; *à l'abri* du vent, d'une inondation, des boulets; *à couvert* de la pluie, de la grêle, des bombes. Les vaisseaux sont *à l'abri* dans une rade, les poussins sont *à couvert* sous l'aile de leur mère.

ABRIAL (André-Joseph, comte), magistrat et jurisconsulte, né à Annonay, en 1750, mort à Paris en 1828. Commissaire de la république près le tribunal de cassation, chargé en 1799 de l'organisation de la république parthénopéenne, il entra au ministère de la justice après le 18 brumaire, prit part à la rédaction du Code civil et fut comblé d'honneurs par Napoléon. Il n'en fut pas moins un des premiers à voter, comme sénateur, pour la déchéance, et fut nommé pair de France par Louis XVIII.

ABRICOT s. m. (a-bri-ko — étym. douteuse : quelques-uns font venir ce mot de l'espagnol *albaricoque*, ou du portugais *albricoque*, dérivés de l'arabe *al birkouk*. Celui-ci vient du bas grec, lequel est tiré du lat. *præcoquum*, nom que les Romains donnaient à l'abricot à cause de sa précocité (*præcox*, précoce). Johnson et le P. Labbe le font dériver directement du mot *abri*, parce que l'abricotier doit être placé à l'abri du vent, contre des murs exposés au midi). Fruit de l'abricotier : ABRICOT *d'espalier, de plein vent.* ABRICOTS *confits au sucre.* ABRICOTS *à l'eau-de-vie. L'*ABRICOT *est un des fruits les plus agréables qu'on serve sur nos tables.* (Encycl.) *L'*ABRICOT *n'est qu'une espèce de prune.* (J.-J. Rouss.) *Les* ABRICOTS *dorés, les pêches veloutées et les coings cotonneux exhalaient les plus doux parfums.* (B. de St-P.) *Les* ABRICOTS *à l'eau-de-vie constituent un article important pour l'industrie française.* (Arthur Mangin.)

L'*abricot* parfumé sortit de l'Arménie.
ROSSET.

L'*abricot* dont l'Euphrate enrichit nos climats.
MICHAUD.

Le prunier de Damas, l'*abricot* d'Arménie.
DELILLE.

— Employé comme complém., il se met ordinairement au pluriel : *Compote d'*ABRICOTS. *Marmelade d'*ABRICOTS. *Confiture d'*ABRICOTS. *Conserve d'*ABRICOTS. *Beignets d'*ABRICOTS. *Pâte d'*ABRICOTS. *Crème d'*ABRICOTS. *Clermont-Ferrand est renommé pour ses pâtes d'*ABRICOTS. (Encycl.) *Des noyaux d'*ABRICOTS. (Belèze.)

— Se prend adjectiv., en parlant d'une couleur tirant sur le jaune; dans ce cas, il est invariable : *Une robe, un ruban, une écharpe* ABRICOT. (Acad.) *Sa culotte en casimir de couleur* ABRICOT, *sans aucune fraîcheur, annonçait un long usage.* (Balz.) *Il l'a habillé avec une toque noire, une collerette et une jaquette* ABRICOT. (Balz.)

ABRICOT-ALBERGE s. m. (a-bri-ko-al-bèr-je — de *abricot* et *alberge*). Variété d'abricot : *La chair de l'*ABRICOT-ALBERGE *est d'un goût vineux, légèrement amer.* (Encycl.) *Les amandes des* ABRICOTS-ALBERGES *sont grosses et amères.* (Encycl.)

— Se dit aussi quelquefois de l'arbre qui porte ce fruit.

ABRICOTÉ, ÉE (a-bri-ko-té) part. pass. du v. Abricoter.

— *Prune abricotée*, Variété de prune qui ressemble à la reine-claude, mais qui est plus grosse et plus allongée; sa peau est d'un vert blanchâtre, tachée de rouge du côté du soleil. ‖ S'empl. substantiv. : *L'*ABRICOTÉE *est une variété de prune à gros fruit dont la chair est ferme, musquée, excellente.* (Encycl.) ‖ C'est aussi le nom d'une variété de pêche : *L'*ABRICOTÉE *a un peu le goût de l'abricot.* (Encycl.)

ABRICOTÉ s. m. (a-bri-ko-té — rad. *abricot*). Bonbon fait d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

ABRICOTER v. a. ou tr. (a-bri-ko-té — rad. *abricot*). Hortic. Greffer un abricotier sur un autre arbre : ABRICOTER *un prunier.*

ABRICOTIER s. m. (a-bri-ko-tié — rad. *abricot*). Arbre fruitier du genre prunier, de la famille des rosacées : *L'*ABRICOTIER *est un des premiers arbres qui fleurissent dans un jardin, dont il fait l'ornement par la beauté de ses fleurs et de ses fruits.* (Encycl.) *Un petit espalier couvert de cinq* ABRICOTIERS *et de dix pêchers fait tout mon fruitier.* (Rollin.) *Je suis bien fâché que vous ne soyez point encore habitué à Auteuil, où mes* ABRICOTIERS *vous appellent.* (Boil.)

De ses toits teints de pourpre, il touche en souriant
Le frêle *abricotier*, l'amandier qui sommeille,
Le pêcher frissonnant sous sa robe vermeille.
DE LATOUCHE.

— Hortic. *Abricotier-alberge*, Arbre qui produit les abricots-alberges. ‖ *Abricotier de Sibérie*, Arbuste haut d'environ 2 mètres, à jolies fleurs rouges. Il est commun sur les pentes escarpées du versant méridional des montagnes de la Daourie, et on le cultive dans les jardins d'agrément, à cause de la beauté de ses fleurs. ‖ *Abricotier de St-Domingue*, Un des noms vulgaires de la mammée américaine, grand arbre qui croît aux Antilles, d'où il a été transporté et naturalisé à Cayenne. Son bois, blanchâtre, mou et filandreux, est peu estimé. On retire de ses fleurs par la distillation, une liqueur assez renommée, appelée *la créole*. Son fruit, qui ne ressemble guère à l'abricot que par la couleur de sa chair, est très-recherché des naturels et des colons, qui le mangent de différentes manières.

— **Encycl.** On pense que cet arbre est originaire de l'Arménie, comme semble l'indiquer son nom latin *armeniaca*. Il croît naturellement en Perse et dans les régions voisines, s'est introduit à Rome, de là dans le midi de la France, et plus tard dans le nord.

L'abricotier est un arbre peu élevé, à rameaux étalés ou redressés, couverts de feuilles ovales, arrondies, un peu cordiformes; ses fleurs, blanches et assez grandes, paraissent de bonne heure et avant les feuilles. Son fruit est gros, jaune rougeâtre, à chair sucrée et aromatique.

Cultivé quelquefois comme arbre d'ornement, l'abricotier est surtout recherché pour ses fruits, qu'on mange crus, ou dont on fait des confitures et des pâtes très-estimées. On le cultive en grand dans plusieurs localités, notamment aux environs de Paris, de Clermont-Ferrand, d'Agen et des principales villes du midi de la France. Il a produit un grand nombre de variétés; l'*abricot-pêche* est celui que l'on estime le plus pour être mangé cru; les *abricots gros commun* et *royal* sont, au contraire, les plus recherchés pour la confection des pâtes, conserves et confitures.

On cultive l'abricotier de deux manières : en plein vent, dans le centre et le midi de la France; en espalier, au nord de Paris. Ce n'est pas qu'à des latitudes plus septentrionales ses fruits ne puissent mûrir; mais les fleurs, qui sont très-précoces, sont fréquemment détruites par les gelées printanières. La culture de l'abricotier cesse alors d'être avantageuse; car, en espalier, il donne des fruits moins savoureux qu'en plein vent. Comme la plupart des arbres fruitiers, l'abricotier peut être *à basse tige* ou *à haute tige*.

L'abricotier préfère les terrains calcaires de consistance moyenne. On propage ses diverses variétés par la greffe, soit sur la variété commune, soit sur le prunier ou l'amandier. Plusieurs se multiplient aussi par semis, principalement l'abricotier et l'abricot-pêche; les sujets francs de pied sont plus vigoureux et vivent plus longtemps que les sujets greffés. Le bois de l'abricotier n'est pas susceptible d'un assez beau poli pour être employé en ébénisterie; on ne l'utilise guère que pour les ouvrages de tour.

ABRICOTIN, INE adj. (a-bri-ko-tain, ti-ne — diminut. d'*abricot*). Au féminin, il se dit d'une variété de prune qui ressemble à l'abricot : *Prune* ABRICOTINE. ‖ On dit aussi substantivement *l'*ABRICOTINE.

— Au masculin, il ne s'empl. que substantiv. et sert à désigner une espèce d'abricot; il se dit aussi de l'arbre qui porte ce fruit : *L'*ABRICOTIN *ou abricot précoce vient sous le climat de Paris.* (Belèze.)

ABRICOTIS s. m. (a-bri-ko-ti — rad. *abricot*). Nom donné par les confiseurs à une préparation de l'abricot.

ABRICOT-PÊCHE s. m. (a-bri-ko-pê-che). Espèce d'abricot qui se rapproche de la pêche : *L'*ABRICOT-PÊCHE *est le plus gros des abricots.* (Encycl.) *On peut cultiver dans les jardins de Pétersbourg des cerises, des abricots, des* ABRICOTS-PÊCHES. (B. de St-P.) ‖ Se dit aussi de l'arbre qui porte ce fruit : *L'*ABRICOT-PÊCHE *est préféré à tous les autres pour l'espalier.* (Belèze.)

ABRIER v. a. ou tr. (a-bri-é — rad. *abri*. Mettre à l'abri du vent. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.). Mar. Mettre à l'abri du vent : *Un rocher élevé, un bloc de glace, un îlot, peuvent* ABRIER *un bâtiment.* (Baron de Bonnefoux.)

— S'empl. aussi pronominal. : *Les voiles des divers mâts d'un bâtiment s'*ABRIENT *entre elles, en partie ou en totalité, quand on court grand largue, ou vent arrière, ou qu'on est masqué.* (Baron de Bonnefoux.)

— Hortic. Protéger contre le vent. ‖ On dit mieux ABRITER.

ABRIL (Pierre-Simon), grammairien espagnol, né vers 1530 près de Tolède, professa pendant 24 ans les humanités et la philosophie à l'Université de Saragosse, et contribua beaucoup à répandre en Espagne le goût des langues anciennes. Ses principaux ouvrages sont : *Latini idiomatis docendi ac discendi Methodus; De Lingua latina vel de Arte grammatica libri IV;* une *Grammaire grecque;* des traductions espagnoles de la *Politique* d'Aristote, des *Fables* d'Esope, des *Comédies* de Térence, des *Lettres familières* de Cicéron, du premier *Discours de Cicéron contre Verrès*, etc.

ABRITANT (a-bri-tan) part. prés. du v. Abriter : *Une montagne* ABRITANT *une maison.*

ABRITÉ, ÉE (a-bri-té) part. pass. du v. Abriter : *Cette maison est bien* ABRITÉE. *Ces navires sont parfaitement* ABRITÉS. *Le germe du plus haut palmier est d'abord* ABRITÉ *par l'Arabe sous un vase d'argile.* (Chateaub.) *Il avisa au loin un homme et une femme qui s'avançaient,* ABRITÉS *par un parapluie.* (E. Sue.) *Les soldats,* ABRITÉS *par de bons retranchements, étaient dans une position difficile à forcer.* (Thiers.) ‖ Défendu, protégé contre : *Sous ces arcades de feuillage, nous étions* ABRITÉS *de la chaleur durant tout le jour.* (B. de St-P.) *Ils descendirent dans un petit vallon* ABRITÉ *des vents.* (B. de St-P.) *Me voici à Cannes, sur ce riant rivage si doucement* ABRITÉ *du vent du nord.* (Em. Durier.)

. . . Le long des buissons *abrités* de la bise,
Je garde les troupeaux. . . . .
LAMARTINE.

— Fig. : *En Angleterre, la vie privée est plus close, plus* ABRITÉE, *mieux encadrée dans son ensemble.* (Ste-Beuve.) *La femme doit vivre retirée, cachée,* ABRITÉE. (J. Simon.)

ABRI-TENTE s. m. (a-bri-tan-te — de *abri* et *tente*). Nouvelle espèce de tente en usage dans les camps français : *Un* ABRI-TENTE. ‖ Pl. des ABRIS-TENTES.

ABRITER v. a. ou tr. (a-bri-té — rad. *abri*). Mettre à l'abri : *Cette montagne nous* ABRITE. *Le plus petit végétal* ABRITE *ces amants.* (B. de St-P.)

Les chênes m'*abritaient* du soleil et du vent.
LAMARTINE.

... De l'eau du ciel, des coups de la tempête,
Quelque portail d'église *abritera* ma tête.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Couvrir, recouvrir : *La nature a pris soin des animaux; elle les a remparés de cuirs épais, de longs poils, de plumages qui les* ABRITENT *contre les atteintes du dehors.* (B. de St-P.) *Ce rocher* ABRITERA *mes os.* (G. Sand.)

— Fig. Confier, mettre sous la protection de :

Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles
Les regrets du passé, les songes du futur;
J'y viens vivre, et, couché sous vos berceaux fertiles,
Abriter mon repos obscur.

‖ Renfermer, donner asile à : *Si les couvents peuvent* ABRITER *des mysticismes sincères, ils peuvent cacher des fanatismes atroces.* (G. Sand.)

S'abriter, v. pr. Se mettre à l'abri : *Beaucoup de vos frères manquent de pain pour soutenir leur vie, de vêtements pour couvrir leurs membres nus, d'un toit pour s'*ABRITER. (Lamennais.) *Hier tu dormais dans sa chaumière, aujourd'hui tu t'*ABRITES *sous la voûte du couvent.* (G. Sand.) ‖ Se dit aussi en parlant des choses, des animaux, des plantes : *La grande aigrette se tient habituellement sur les eaux stagnantes et sur les rivières, où elle s'*ABRITE *dans les joncs.* (Buff.) *La fleur du pissenlit a un moyen bien particulier de s'*ABRITER *de la chaleur.* (B. de St-P.)

— Fig. Chercher un refuge, une défense, une protection contre : *L'anarchie survient, et force le peuple à s'*ABRITER *dans la domination d'un seul.* (Chateaub.) *Le présent ne peut s'*ABRITER *sous aucun temple.* (G. Sand.)

— Réciproq. Se secourir : *Unissez-vous les uns aux autres; appuyez-vous et* ABRITEZ-VOUS *mutuellement.* (Lamenn.)

ABRIVENT s. m. (a-bri-van — de *abri* et *vent*). Tout ce qui sert à mettre à l'abri du vent.

— Hortic. Paillasson qui protége les plantes contre le vent.

— Art milit. Appentis que les soldats fabriquent en claies ou en paille, pour se garantir des injures du temps et de la rigueur du bivac : *Il est accordé à ces postes le chauffage de campagne et les matériaux propres à la construction d'*ABRIVENTS. (Gén. Bardin.) *On fut obligé de prendre la paille des paillasses pour faire des* ABRIVENTS *aux soldats qui n'étaient jamais relevés du chemin couvert.* (De Feuquières.)

ABRIVER v. n. ou intr. (a-bri-vé — du lat. *ab*, de; *ripa*, rive). Aborder, venir sur la rive, approcher de la rive. Inusité.

ABROGATIF, IVE adj. (a-bro-ga-tif, i-ve — du lat. *abrogatus*, abrogé). Qui a pour objet d'abroger : *Projet* ABROGATIF. *Loi, disposition* ABROGATIVE. *Testament* ABROGATIF.

ABROGATION s. f. (a-bro-ga-si-on — lat. *abrogatio*, même sens). Annulation, abolition, suppression d'une loi, d'un décret, d'un arrêté, etc. : *L'*ABROGATION *d'une loi fondamentale est souvent la cause de la ruine du prince ou du peuple, et quelquefois de tous les deux.* (Guizot.)

— Absol. : *L'*ABROGATION *est, à proprement parler, la mort de la loi. Une loi cesse en partie par la dérogation; elle cesse entièrement par l'*ABROGATION. (Gousset.) *Le droit naturel ne forme pas un corps de lois que l'*ABROGATION *ou la dérogation puisse atteindre.* (Portalis.) ‖ Peut s'employer au pluriel : *Il serait important de diminuer la masse énorme de nos lois par des* ABROGATIONS *formelles.*

— Par ext. Suppression, abolition d'une coutume, d'un usage, etc. : *Il n'y a point de loi qui contienne une* ABROGATION *expresse des priviléges et des honneurs que les Romains avaient accordés aux mariages et au nombre des enfants.* (Montesq.) *L'*ABROGATION *du népotisme, dont vous me parlez, serait d'une grande édification pour l'Eglise.* (De Rancé.) *La retraite sur le mont Sacré, l'*ABROGATION *des dettes, l'établissement du tribunat...* (Vertot.) *L'*ABROGATION *de ces droits locaux est l'objet des premiers articles du décret de l'Assemblée nationale du 5 novembre 1790.* (H. Say.)

— **Encycl.** Jurispr. L'*abrogation* est *expresse* ou *tacite* : *expresse*, si la loi déclare d'une manière formelle et positive que la loi antérieure est abolie; *tacite*, si la loi nouvelle, sans déclarer expressément que la précédente est abolie, contient un ensemble de dispositions contraires aux anciennes. Dans les gouvernements représentatifs, le concours des Chambres et du monarque est nécessaire à l'abrogation d'une loi.

ABROGATOIRE adj. (a-bro-ga-toi-re — du lat. *abrogatus*, abrogé). Qui a pour but d'abroger : *Clause* ABROGATOIRE.

ABROGÉ, ÉE (a-bro-jé) part. pass. du v. Abroger : *Une loi est* ABROGÉE *quand elle cesse de commander l'obéissance. Cette disposition est trop fondée en raison pour avoir pu être* ABROGÉE *par le temps.* (Balz.) *La pragmatique sanction a été* ABROGÉE *par le concordat.* (Guizot.) *Ces traités entre les trois puissances n'ont pas été* ABROGÉS *par une entente cordiale.* (De la Bédollière.)

ABROGEABLE adj. (a-bro-ja-ble — rad. *abroger*). Qui peut ou doit être abrogé : *Toute loi est* ABROGEABLE *par les pouvoirs qui l'ont rendue.* (Legoarant.)

ABROGEANT (a-bro-jan) part. prés. du v. Abroger : *Les législateurs, en* ABROGEANT *formellement certaines lois tombées en désuétude, rendent un immense service au pays.*

ABROGER v. a. ou tr. (a-bro-jé — lat. *abrogare*, même sens. — Prend l'*e* muet après le *g*, devant les voyelles A, O : *Nous abrogeâmes, il abrogea, nous abrogeons*, etc.). Supprimer, annuler, abolir; se dit surtout des lois, édits, décrets, arrêts, ordonnances, etc. : ABROGER *une loi. Dans un Etat libre, il ne faut jamais souffrir qu'aucune loi tombe en désuétude, il faut l'*ABROGER *formellement ou la maintenir en vigueur.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Se dit des coutumes, des usages, etc. : *Aucun législateur de l'antiquité n'a tenté d'*ABROGER *la servitude.* (Volt.) *C'est là le droit de la nature, que rien ne peut* ABROGER. (J.-J. Rouss.) *Je trouvai cet usage injuste, et je l'*ABROGEAI *pour les Français.* (J.-J. Rouss.) *Justinien* ABROGEA *toutes les distinctions qui restaient à cet égard.* (Montesq.) *Du même droit que le peuple aurait proclamé l'hérédité, il pourrait, à son gré, l'*ABROGER. (E. de Gir.) ‖ Effacer, rayer, faire disparaître, supprimer : *Le plus grand avantage de mon système de notation était d'*ABROGER *les transpositions et les clefs.* (J.-J. Rouss.)

[phrase.
Monseigneur..... — Tout d'abord j'interromps cette
Le mot de monseigneur demande trop d'emphase
Pour gens faits comme moi : je l'*abroge*. . . .
BOURSAULT.

— Fig. Anéantir, détruire entièrement : *Le travail, en s'organisant, a pour mission d'*ABROGER *le gouvernement.* (Proudhon.)

S'abroger, v. pr. Etre abrogé, cesser d'être en vigueur : *Cette coutume s'*EST ABROGÉE *d'elle-même par désuétude.* (Acad.) *Les mauvaises lois s'*ABROGENT *d'elles-mêmes.* (Boiste.)

— **Syn. Abroger, abolir, annuler, casser, infirmer, révoquer.** V. ABOLIR.

ABROHANI s. m. (a-bro-a-ni). Comm. Espèce de mousseline blanche qui vient des Indes orientales.

ABROK s. m. (a-brok). Grande couverture bleue et blanche dont se drapent les femmes mauresques : *De temps en temps elle ouvrait son* ABROK *pour nous montrer une tête charmante.* (Alex. Dum.)

ABROMA s. m. (a-bro-ma — du gr. *a* priv.; *broma*, nourriture). Bot. Genre de plantes qui ne renferme que trois espèces indigènes des régions intertropicales de l'anc. continent : *L'écorce des* ABROMAS *est filandreuse, et sert dans l'Inde à faire des cordages.* (D'Orbigny.)

ABRONIA s. f. (a-bro-ni-a — du gr. *abros*, délicat, élégant). Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, dont on ne connaît bien qu'une seule espèce, l'abronia umbellata : *Les* ABRONIAS *sont des plantes herbacées, vivaces, indigènes de la Californie.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** L'*abronia* à ombelles est une plante vivace, à tiges grêles, rampantes ou grimpantes. Ses fleurs, d'un beau rose lilacé, se succèdent depuis juillet jusqu'en novembre; elles rappellent un peu celles de la valériane et exhalent une odeur de vanille. Cette plante croît dans les sables meubles de la Californie, et on la cultive comme annuelle dans nos jardins, à cause de la beauté de ses fleurs. Elle vient dans tous les sols et se propage facilement de graines semées en pleine terre, au mois de mai.

ABROSTOLE s. m. (a-bros-to-le — du gr. *abros*, élégant; *stolê*, vêtement). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des plusides. V. PLUSIE.

— **Encycl.** Le genre *abrostole* renferme trois espèces d'Europe. La plus commune est l'abrostole triplasie, dont les ailes sont d'un brun luisant, à reflets violacés. Elle se montre en été. Sa chenille vit sur la grande ortie.

ABROTANELLE s. f. (a-bro-ta-nè-le — du gr. *abrotonon*, aurone). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, qui habite les îles Malouines.

ABROTANOÏDE s. f. (a-bro-ta-no-i-de — du gr. *abrotonon*, aurone). Polyp. Espèce de madrépore qui ressemble à l'aurone, et qui vit sur les rochers, au fond de la mer.

ABROTANUM (a-bro-ta-nome). Bot. Nom latin de l'aurone.

ABROTONE s. f. (a-bro-to-ne — du gr. *abrotonon*, aurone). Bot. Nom donné vulgairement à l'aurone, et à quelques plantes qui lui ressemblent, comme les armoises, les santolines, etc.

ABROTONOÏDE adj. (a-bro-to-no-i-de — d'*abrotone*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Qui ressemble à l'abrotone.

ABROU s. m. (a-brou). Bot. Petit haricot délicat cultivé dans la Papouasie.

ABROUTI, IE adj. (a-brou-ti — de *a* priv., et fr. *brout*). Ebourgeonné et mal venu. Se dit des bois dont les premières pousses ont été mangées, broutées par le bétail : *Il faut receper ce bois, ce bourgeon, parce qu'il a été* ABROUTI. (Baudrill.)

ABROUTISSEMENT s. m. (a-brou-ti-se-man — rad. *abrouti*). Etat d'un bois qui a été brouté par les bestiaux ou le gibier : *Ces arbres, souvent gâtés par l'*ABROUTISSEMENT *du bétail, ne s'élèvent pas.* (Buff.) *Les arbres qui ont éprouvé deux ou trois fois l'*ABROUTISSEMENT *ne peuvent que périr.* (Baudrill.) *Le délit d'*ABROUTISSEMENT *est prévu par la loi.* (Baudrill.)

ABROXYDE adj. (a-bro-ksi-de — du gr. *abroxos*, qui est à sec). Néol. Qui est inaltérable à l'eau et à la transpiration; imperméable : *Chapeau* ABROXYDE.

ABRUPT, UPTE adj. (a-bru-pte, aux deux genres — lat. *abruptus*, même sens). Se dit d'un terrain, d'un rocher à pente rapide et comme rompu : *Le flanc* ABRUPT *de la vallée.* (Saulcy.) *La cime en était grise, fendue de toutes parts,* ABRUPTE, *inabordable.* (Balz.) *Ils se trouvèrent au milieu d'une grotte assez spacieuse, creusée naturellement au milieu des roches dont la partie supérieure s'élevait en masses* ABRUPTES *au milieu du taillis.* (E. Sue.) *Nous arrivâmes par un chemin en zigzag très-roide et très-*ABRUPT, *au pont d'Alcantara.* (Th. Gaut.)

— Fig. Rude, qui n'a pas été adouci par l'instruction, l'éducation, en parlant du caractère, des manières, des habitudes, etc. : *C'était un homme d'une nature vierge et* ABRUPTE, *avec des sens neufs et purs.* (E. Sue.) ‖ Se dit aussi des personnes : *L'un de ces deux personnages,* ABRUPT, *énergique, à manières larges et saccadées, à parole brève et rude, représentait bien la république.* (Balz.)

— Qui est sans suite, sans liaison; heurté, coupé, haché, en parlant du style : *Un style* ABRUPT. *On a trouvé le style de la Vie de Sénèque haché,* ABRUPT, *incorrect.* (Diderot.) *Ce discours d'un Otaïtien me paraît véhément; mais, à travers je ne sais quoi d'*ABRUPT *et de sauvage, il me semble y retrouver des idées et des tournures européennes.* (Diderot.) *L'effet du style de Vergniaud résulte d'un cliquetis brillant de figures* ABRUPTES *et serrées.* (Ch. Nodier.) ‖ Se dit enfin de tout ce qui se produit brusquement et sans préparation, sans ménagement, etc. : *La satire contemporaine est pour les vérités* ABRUPTES *et inopinées ce qu'est le jonc pour la tempête. Il joue, il murmure et siffle quand elle vient; il se courbe ou se brise quand elle passe.* (Ch. Nodier.)

— **Gramm.** Quelques écrivains, consultant plutôt la prononciation que l'orthographe, n'admettent qu'une seule forme, *abrupte*, pour le masculin comme pour le féminin : *Ils montaient un sentier* ABRUPTE *dans les vignes.* (H. de Lacretelle.) *Des rochers* ABRUPTES. (V. Hugo.) *Ses flancs* ABRUPTES, *creusés de vallons, de ravines, de lits de torrents, sont revêtus du haut en bas de châtaigniers d'un vert sombre.* (Lamartine.) L'analogie exige qu'on écrive *abrupt* au masculin. N'écrit-on pas *exact, suspect, circonspect, direct*, etc.? L'Académie, du reste, n'autorise que cette forme.

— **Synonymes simples.** Agreste, âpre, inculte, raboteux, revêche, rude, rustique, sauvage.

— **Antonymes.** Douce (pente), insensible (pente), plat, uni. — Affable, aimable, bienveillant, civil, complaisant, cordial, courtois, éduqué, gracieux, poli, riant, sociable.

ABRUPTEMENT adv. (a-brup-te-man — rad. *abrupt*). D'une manière abrupte; bizarrement, inégalement, irrégulièrement : *La Suisse y forme comme le faîte d'une immense terrasse dominée par le Mont-Blanc, point culminant de l'Europe, et dont les pentes s'abaissent graduellement vers les plaines, et* ABRUPTEMENT *vers celles de la Lombardie.* (A. Guibert.)

— Fig. Inopinément, sans préparation, sans ménagement; se dit du style, du discours, etc. : *Elle commença à lui dire* ABRUPTEMENT *: O déloyal!* (Théod. Valentinian.) *Les autres petits poëmes veulent être* ABRUPTEMENT *commencés, comme des odes lyriques*, etc. (Ronsard.)

ABRUPTION s. f. (ab-rup-si-on — rad. *abrupt*). Chir. Fracture transversale d'un os, avec surfaces inégales et rugueuses.

— Rhét. Figure qui consiste à supprimer les transitions, pour donner au style plus de vivacité, plus d'animation.

ABRUPTIPENNÉ, ÉE adj. (a-brup-ti-pènn-né). Bot. Se dit d'une feuille pennée qui n'a pas de foliole impaire terminale, et dont le pétiole commun n'est pas terminé par une vrille : *Feuille* ABRUPTIPENNÉE.

ABRUPTO. V. EX ABRUPTO.

ABRUS s. m. (a-bruss — du gr. *abros*, élégant). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des phaséolées. Il est propre à la zone équatoriale, et on en connaît aujourd'hui cinq espèces. Les racines de ces plantes ont une saveur douceâtre et les mêmes propriétés que les racines de réglisse; aussi l'espèce la plus commune, l'*abrus precatorius*, est-elle connue aux Antilles sous le nom de LIANE À RÉGLISSE : *Les graines des* ABRUS *servent à faire des colliers, des chapelets*, etc., *et sont en général d'un beau rouge de corail.* (D'Orbigny.) ‖ On dit aussi quelquefois ABRE.

ABRUTI, IE (a-bru-ti) part. pass. du v. Abrutir. Rendu semblable à une bête brute; devenu stupide : *Une populace de gueux* ABRUTIS. (Volt.) *Claude était comme* ABRUTI. (Diderot.) *Les généraux russes traitent leurs soldats comme des serfs* ABRUTIS. (Cormenin.)

— Fig. Entièrement plongé dans, dégradé : *Le genre humain* ABRUTI *ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles.* (Boss.) *Venceslas,* ABRUTI *par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie.* (Volt.) *Qu'est-ce qu'un pays où les nobles sont sans discipline, le roi un zéro, le peuple* ABRUTI *par l'esclavage?* (Volt.) ‖ Se dit aussi des choses dans le même sens : *Un cœur* ABRUTI *dans les plus honteuses délices.* (Mass.)

— Stupéfait, abasourdi, hébété : *C'est vrai, je suis tout* ABRUTI *de ce qui vient de se passer.* (G. Sand.)

— Substantiv. Se dit des personnes qui sont devenues stupides, des hébétés : *C'est un* ABRUTI. *Ce sont des* ABRUTIS. *En bas, c'est-à-dire au parterre, que trouve-t-on? Des* ABRUTIS *qui vous glacent.* (G. Sand.)

ABRUTIR v. a. ou tr. (a-bru-tir — rad. *brute*). Rendre semblable à la brute; rendre inepte, stupide; abêtir : *La religion musulmane a tous les moyens d'*ABRUTIR *les peuples.* (Dider.) *L'excès du vin dégrade l'homme, et l'*ABRUTIT *à la longue.* (J.-J. Rouss.) *Le gouvernement turc a déprimé les Grecs et* ABRUTI *les Egyptiens.* (Volt.) *C'est ainsi qu'on* ABRUTIT *parmi nous les enfants.* (B. de St-P.) *C'était un pauvre sire, un homme déconsidéré que la misère avait avili, et que l'oisiveté* ABRUTISSAIT. (G. Sand.) ‖ Affaiblir, dégrader, en parlant de l'esprit et des facultés morales : *La solitude* ABRUTIT *les esprits faibles.* (Acad.) *Ils* AURAIENT ABRUTI *l'esprit de monseigneur.* (Volt.) *Ces exercices, en fortifiant le corps, n'*ABRUTISSENT *point l'esprit.* (J.-J. Rouss.) *Il vint à bout d'*ABRUTIR *mon caractère aimant et vif.* (J.-J. Rouss.) ‖ Pervertir : *Dieu n'a donné à personne le droit de faire du travail un joug dégradant et oppresseur, un moyen d'affamer l'âme et d'*ABRUTIR *la conscience.* (Montalemb.)

— Par ext. Confondre quelqu'un, le mettre hors de lui, l'étourdir, l'abasourdir : *Mais vous l'*ABRUTISSEZ *par votre vivacité.* (E. Sue.)

Vous l'*avez* accablé, contredit, *abruti*.
GRESSET.

Loin de l'encourager, vous l'effrayez sans cesse,
Et vous l'*abrutissez* dès que vous lui parlez.
GRESSET.

S'abrutir, v. pr. Devenir comme une bête brute; devenir stupide : *Cet homme s'*ABRUTIT. (Acad.) *A mesure qu'il s'*EST ABRUTI, *il a tâché de se persuader que l'homme était semblable à la bête.* (Mass.) *L'homme aime mieux s'*ABRUTIR *à bon marché, que de s'ennoblir à grands frais.* (G. Sand.) *L'ouvrier nourri de laitage et de farineux s'énerve et s'*ABRUTIT. (About.) ‖ En parlant des choses de l'esprit, de l'âme, des facultés intellectuelles et morales, S'altérer, s'affaiblir, se dégrader : *Les esprits faibles s'*ABRUTISSENT *dans la solitude.* (Danet.)

Car par l'oisiveté l'innocence se mine
Notre âme *s'abrutit*, notre corps s'efféminé.
DUBARTAS.

— *Se laisser abrutir*, Permettre, souffrir que l'on soit abruti : *Les hommes sont libres, et ne doivent pas* SE LAISSER ABRUTIR *par les préjugés.* (E. Sue.)

— **Syn. Abrutir, hébéter.** *Hébéter*, c'est ôter à l'esprit tout aiguillon : *L'oisiveté* HÉBÈTE. *Abrutir*, c'est rendre incapable de rien comprendre et de rien sentir : *L'ivrognerie finit par* ABRUTIR.

ABRUTISSANT (a-bru-ti-san) part. prés. du v. Abrutir : *Des préjugés* ABRUTISSANT *le peuple. Une méthode* ABRUTISSANT *les esprits. Les débauches corrompent le corps en* ABRUTISSANT *l'esprit.* (Fén.)

ABRUTISSANT, ANTE adj. v. (a-bru-ti-san, an-te — rad. *abrutir*). Qui est propre à abrutir, qui abrutit; et, par extens., Qui énerve l'esprit, qui l'appesantit : *Un genre de vie* ABRUTISSANT. *Un travail* ABRUTISSANT. *Une occupation* ABRUTISSANTE. (Acad.) *Les plaisirs* ABRUTISSANTS *de la table.* (Mass.) *Qu'on ne se fasse point illusion sur les conséquences nécessairement* ABRUTISSANTES *du travail corporel et de la fatigue.* (Sismondi.) *Il sortit par miracle de l'*ABRUTISSANTE *apathie où l'esclavage plonge ordinairement la créature.* (E. Sue.)

ABRUTISSEMENT s. m. (a-bru-ti-se-man — rad. *abrutir*). Etat d'une personne abrutie; altération de l'intelligence; dégradation : *L'*ABRUTISSEMENT *est le résultat de l'abus des forces physiques.* (Sismondi.) *Il est un degré d'*ABRUTISSEMENT *qui ôte la vie à l'âme.* (J.-J. Rouss.) *Qu'on lui fasse un tableau frappant et vrai des horreurs de la débauche, de son stupide* ABRUTISSEMENT. (J.-J. Rouss.) *L'*ABRUTISSEMENT *du mari justifie l'audace de la femme.* (Volt.) *Ces cruels Spartiates les tenaient sous l'*ABRUTISSEMENT *de la superstition.* (Diderot.) *On était déjà loin du cynisme et de l'*ABRUTISSEMENT *d'idées de l'empire.* (Lamart.) *Les guerres du* XVIIIe *siècle ont empêché l'*ABRUTISSEMENT *du paysan italien.* (Beyle.) *Il s'en fallait de beaucoup que leurs jours s'écoulassent dans l'*ABRUTISSEMENT, *leurs nuits dans l'orgie.* (G. Sand.) ‖ Stupeur : *Sa mort m'a laissé dans un désespoir qui va jusqu'à l'*ABRUTISSEMENT. (Volt.)

— S'emploie au pluriel : *Ma mère n'était pas dévote dans le mauvais sens du mot; elle n'avait aucune de ces terreurs, de ces puérilités, de ces asservissements de l'âme, de ces* ABRUTISSEMENTS *de la pensée qui composent la dévotion chez quelques femmes.* (Lamart.)

ABRUTISSEUR s. m. (a-bru-ti-seur — rad. *abrutir*). Celui qui abrutit : *Les* ABRUTISSEURS *des peuples.* (Volt.)

— S'emploie comme adjectif et est synonyme d'Abrutissant : *Joug* ABRUTISSEUR. *Je voudrais que les Turcs fussent chassés du pays des Périclès et des Platon; il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont* ABRUTISSEURS. (Vol.)

ABRUZZES (LES), contrée de l'Italie méridionale baignées par l'Adriatique. C'est là que les Apennins présentent leurs plus hauts sommets. 1,000,000 hab. Les Abruzzes se divisent en Abruzze citérieure et Abruzze ultérieure. Cette dernière se subdivise elle-même en Abruzze ultérieure 1re et Abruzze ultérieure 2e. Les Abruzzes sont comme le rempart du royaume de Naples, et, pendant les guerres de la République, nos armées y furent souvent maltraitées. En 1798, le brave général Hilarion y fut tué; mais il fut vengé l'année suivante par le général Duhesme, qui vainquit les peuples soulevés des Abruzzes à San-Severo, où périrent plus de 3,000 rebelles.

ABS prép. lat. marquant séparation, extraction, et qui entre comme préfixe dans un certain nombre de mots français auxquels elle communique son sens primitif. Ex. : *s'abstenir*, de *abs* et *tenir*, latin *abs, tenere*, se tenir loin, éloigné de; *abstraire*, de *abs* et *traire*, latin *abs, trahere*, séparer de. Quelques-uns de ces mots ne s'emploient pas dans leur forme simple; tels sont *absterger, abstrus, abstinence*, etc. En effet, *terger, trus, tenence*, ne se disent pas.

ABSALON, fils de David. « Il n'y avait pas, dit l'Ecriture, entre tous les enfants d'Israël, un homme aussi beau qu'Absalon : depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il était sans défaut. » Mais l'orgueil ne tarda pas à l'enivrer; il afficha un luxe royal, gagna l'affection du peuple, assassina son frère Amnon et conspira contre son père, qui fut obligé de s'enfuir à pied de Jérusalem. L'armée du jeune prince et celle de David, commandée par Joab, se rencontrèrent dans le bois d'Ephraïm. Les rebelles furent taillés en pièces, et vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Absalon, monté sur une mule, chercha son salut dans la fuite; mais en passant sous un chêne touffu, son énorme chevelure s'embar-